



MAIRIE DE DAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre août, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 août 2021.

| |
|--|
| <u>Objet</u> |
| Tarifs |
| Restauration scolaire 2021/2022 |
| <u>Délibération</u> 24.08.2021 – 09 |

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, HUMAYOU Martine, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, SENNOU Nicole, VAISSIÈRES Fabienne, ZABOTTO David, PAILHE Milène.

ABSENTS EXCUSÉS : BENETEAU Pascal, BIRELLO Enzo, BRIENTIN Amélie, GÉRAUD Yves, JORGE Magali et SANDREAU Claude.

PROCURATION : SANDREAU Claude à LAGORCE Patrice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SENNOU Nicole.

Monsieur le Maire expose que la Commission Scolaire souhaite, pour les enfants, différencier les tarifs de la Restauration Scolaire suivant le quotient familial, les tranches étant identiques à celles retenues pour les tarifs A.L.A.E. Par ailleurs, compte tenu du décret n° 2006-753 du 29.06.2006 autorisant l'augmentation du prix des cantines scolaires, il convient de porter le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2021 à :

| Q.F. | Jusqu'à 400 € | De 401 à 750 € | De 751 à 1.150 € | De 1.151 à 1.500 € | De 1.501 à 2.000 € | De 2001 à 2.500 € | A partir de 2.501 € |
|-------|------------------|-------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|
| Tarif | 2,46 € | 2,80 € | 3,06 € | 3,16 € | 3,34 € | 3,48 € | 3,62 € |

Pour les adultes : le prix du repas est fixé à 3,30 €.

Une réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant sera appliquée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- Décide d'imputer la recette à l'article 7067 du budget communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE, EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Patrice LAGORCE



MAIRIE DE DAUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre août, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 août 2021.

| | |
|--|--|
| <u>Objet</u> | PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, HUMAYOU Martine, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, SENNOU Nicole, VAISSIÈRES Fabienne, ZABOTTO David, PAILHE Milène. |
| <u>Tarifs</u> | ABSENTS EXCUSÉS : BENETEAU Pascal, BIRELLO Enzo, BRIENTIN Amélie, GÉRAUD Yves, JORGE Magali et SANDREAU Claude. |
| Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) | PROCURATION : SANDREAU Claude à LAGORCE Patrice. |
| 2021/2022 | SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SENNOU Nicole. |
| <u>Délibération</u> | |
| 24.08.2021 – 11 | |

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2002 et fait partie du Contrat Enfance Jeunesse. Une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 4 ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » pour les accueils périscolaire, extrascolaire et adolescents ainsi que pour le versement de l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE).

A partir de l'année 2016, l'unité de calcul de la prestation de service ALSH pour l'accueil périscolaire est fonction du nombre d'heures réalisées par les enfants et calculées par plage d'accueil.

Le Conseil Municipal ayant décidé le 7 juillet 2010 d'adapter la participation des familles en fonction de leurs ressources, la Commission Scolaire propose de moduler les tarifs horaires ramenés aux séquences (matin, midi, soir) payés par les familles suivant le quotient familial.

Les familles doivent transmettre les éléments nécessaires à l'établissement de leurs tarifs sinon la tranche la plus élevée sera appliquée.

Suite à la demande des parents d'élèves, rencontrant des difficultés de circulation, Mr le Maire expose qu'il convient d'ouvrir l'A.L.A.E. à 7 h 15 et de le fermer à 18 h 45. Mr le Maire propose de maintenir les tarifs horaires, compte tenu de l'augmentation de la durée des séquences, les tarifs de celles-ci seront modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs ALAE à la charge des familles pour l'année 2021/2022 joints en annexe de la délibération, avec réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant fréquentant l'ALAE. Une réduction de 35 % sera appliquée pour les enfants présents sur les 3 séquences de la journée.

AINSI FAIT ET DELIBERE, EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Patrice LAGORCE



TARIFS A.L.A.E. 2021/2022

| | Jusqu'à 400 € | | De 401 à 750 € | | De 751 à 1.150 € | | De 1.151 à 1.500 € | | De 1.501 à 2.000 € | | De 2.001 à 2.500 € | | A partir de 2.501 € | |
|---------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Taux horaire | Tarif séquence | Taux horaire | Tarif séquence | Taux horaire | Tarif séquence | Taux horaire | Tarif séquence | Taux horaire | Tarif séquence | Taux horaire | Tarif séquence | Taux horaire | Tarif séquence |
| Matin 1h45 | 0,65 € | 1,14 € | 0,88 € | 1,54 € | 1,02 € | 1,79 € | 1,13 € | 1,98 € | 1,23 € | 2,14 € | 1,37 € | 2,40 € | 1,48 € | 2,58 € |
| Midi 2h15 | 0,30 € | 0,67 € | 0,32 € | 0,73 € | 0,38 € | 0,85 € | 0,43 € | 0,97 € | 0,47 € | 1,07 € | 0,53 € | 1,19 € | 0,58 € | 1,31 € |
| Soir 2h15 | 0,65 € | 1,46 € | 0,88 € | 1,98 € | 1,02 € | 2,30 € | 1,13 € | 2,54 € | 1,23 € | 2,76 € | 1,37 € | 3,09 € | 1,48 € | 3,32 € |
| Garderie Mercredi midi 30 mn | 0,88 € | 0,44 € | 0,98 € | 0,49 € | 1,10 € | 0,55 € | 1,19 € | 0,60 € | 1,28 € | 0,64 € | 1,41 € | 0,71 € | 1,62 € | 0,81 € |

Envoyé en préfecture le 25/08/2021

Reçu en préfecture le 25/08/2021

Affiché le 25/08/2021



ID : 031-213101603-20210824-24082021_11-DE